

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 2 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 22 Mai 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 18 Absents excusés : 15 Absents : 4 Votants : 21 dont 3 pouvoirs
--------------------------------------	---

**PRESENTS :**

M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; Mme CHABAUTY Viviane (suppléante) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GELÉE Maryline ; M. JEUDI Daniel ; M. LIGNE Alain ; Mme NOLOT Monique ; M. POTET Christophe (suppléant) ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES :**

M. JOZEAU Jacky est remplacé par Mme CHABAUTY Viviane ;  
M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;  
M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
M. BICHON Laurent a donné pouvoir à M. DANGER Jean-Louis ;  
M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DUPAS Bruno ; M. MOTARD Jérôme ; M. NOIRAUD Bernard ;  
M. PILLOT Jean ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. RENAUD Denis.

**ABSENTS :** M. AIGUILLON Mickaël ; M. CESBRON Patrice ; M. FUZEAU Bruno ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance :** M. WANLIN Jean-Michel.

**TRAVAUX - MARCHES**  
**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE RESERVOIRS**  
**ET CHATEAUX D'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SEVT :**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 18 Décembre 2020, le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour lancer la consultation d'une mission de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de réservoirs et châteaux d'eau sur le territoire du SEVT.

Les éléments de la mission qui seront confiés au maître d'œuvre :

Phase études par ouvrage :

- ✓ Projet (PRO)
- ✓ Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)

Phase exécutions par ouvrage :

- ✓ Visa (VISA)
- ✓ Direction de l'Exécution des Travaux (DET)
- ✓ Assistance aux Opérations de Réception (AOR)
- ✓

La mission EXE sera confiée aux entreprises titulaires du marché de travaux.

En plus des éléments de mission, la maitrise d'œuvre assistera techniquement le maitre d'ouvrage pour la définition et le lancement des missions complémentaires suivantes :

- ✓ coordination SPS
- ✓ toute autre mission, préconisée par le maitre d'œuvre

Le maitre d'œuvre participera à la rédaction des DIUO, en collaboration avec le coordonnateur SPS.

Pour chacun des ouvrages, les travaux à réaliser comprennent notamment :

- les travaux de génie civil ;
- la réfection intérieure et extérieure des cuves et des reervoirs sur tour ;
- les travaux d'étanchéité de couverture et de reconstruction d'acrotère ;
- les travaux de ventilation ;
- les travaux de serrurerie, vitrerie, clôture et d'électricité ;
- les travaux d'anti-intrusion ;
- les travaux de canalisation.

Une consultation a donc été lancée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Avis de publication : 7 Avril 2023

Date limite de remise des offres : 5 Mai 2023 à 12 heures

Ouverture des plis : 5 Mai 2023 à 14 heures

4 entreprises ont déposé une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

Valeur technique : 60%

Prix des prestations : 30%

Délai de l'étude et des exécutions : 10%

Après analyse des offres et compte tenu du classement, il est proposé de retenir l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT.

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 18 Décembre 2020 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réservoirs et châteaux d'eau sur le territoire du SEVT.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de réservoirs et châteaux d'eau sur le territoire du SEVT à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT pour un montant de 62 050.00 € HT.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU.



C.S. du 02 06 2023

Accusé de réception en préfecture  
079-200080844-20230602-CS-DE-23-026-DE  
Date de télétransmission : 07/06/2023  
Date de réception préfecture : 07/06/2023